

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Mise en place et exploitation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud dans le cadre d'un chantier sur l'autoroute A6, sur une plate-forme située au lieu-dit "Chaumont", sur la commune de CORQUILLEROY.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROVIA GRANDS TRAVAUX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

VIDAILLAC Lionel, Directeur d'agences

RCS / SIRET

4 4 4 | 4 4 9 | 2 1 9 | 0 0 0 6 2 |

Forme juridique

S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1° a)	<p>Installation soumise à autorisation pour la rubrique ICPE 2521-1 : enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud : 440 tonnes/heures.</p> <p>Installation soumise à enregistrement pour la rubrique ICPE 2517-2.</p> <p>Installation soumise à déclaration pour les rubriques ICPE 4801-2, 2915-2, 4734-2c.</p> <p>Installation soumise à déclaration pour la rubrique IOTA 2.1.5.0.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mise en place et l'exploitation à titre temporaire d'une centrale d'enrobage de type ERMONT d'une puissance de 440 tonnes/heure sur une plate-forme existante et déjà aménagée pour l'accueil de ce type d'activité en bordure de l'autoroute A77. Celle-ci se situe la commune de CORQUILLEROY, au niveau du point kilométrique n°23.

La centrale servira à la réalisation d'enrobés pour le compte du chantier de réfections des chaussées de l'autoroute A6 entre les PR 60,800 et 94,000 dans le sens 1 (Paris-Provence) et entre les PR 76,000 et 69,700 dans le sens 2 (Province-Paris).

Il n'est pas prévu de travaux de démolition lors de la phase de mise en place et d'exploitation dans la mesure où la plate-forme mise à disposition par la société APRR est déjà aménagée pour l'accueil de ce type d'installation. Les terrains sont la propriété de la société APRR. La plate-forme est située sur une partie de la parcelle cadastrée section ZR n°36 de la commune de CORQUILLEROY, pour une surface utile de l'ordre de 69 900 m². L'accès au site se fera essentiellement par l'A77, les accès de service de l'autoroute situés de part et d'autre de celle-ci au droit de la plate-forme.

Ce dossier revêt un caractère urgent dans la mesure où la mise en place d'une installation de ce type est rendu nécessaire pour la réalisation du chantier de réfection de l'autoroute A6 qui doit commencer début septembre 2018 pour sa première phase.

4.2 Objectifs du projet

La centrale d'enrobage mobile est mise en place de manière temporaire sur le site dans le but de produire des enrobés nécessaires aux travaux de réfection de l'autoroute A77.

La production envisagée d'enrobés est de l'ordre de 95 000 tonnes.

Les travaux de réfection de l'autoroute A6 s'étendront sur une période courant de début septembre 2018 à fin juin 2019 (en plusieurs phases).

Le volume de production attendu sera de l'ordre de 2000 tonnes par jour, en relation directe avec les phases d'avancement du chantier. Ces cadences n'étant pas compatibles avec l'utilisation d'un poste d'enrobage fixe, cela nous conduit à la nécessité d'installer un poste mobile entièrement dédié au chantier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En amont des travaux d'entretien autoroutiers, la société SAPRR a désigné notre société pour la réalisation de ces travaux et pour la production des enrobés nécessaires à l'aide d'une centrale d'enrobage à chaud mobile positionnée sur la plate-forme de CORQUILLEROY mise à disposition par la société SAPRR.

L'installation et les équipements nécessaires à son fonctionnement seront amenés sur la plate-forme avant le début du chantier durant le l'été 2018.

La demande d'autorisation est temporaire pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. La plate-forme est actuellement déjà aménagée pour l'accueil de ce type d'activité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La centrale d'enrobage d'une capacité 440 tonnes par heure est destinée à produire des enrobés pour environ 95 000 tonnes. La plate-forme est destinée à supporter le poste d'enrobage mobile ainsi que le stockage des granulats et des matériaux issus du rabotage des couches de roulement, tous deux nécessaires à la réalisation des enrobés.

L'ensemble de la plate-forme est organisé autour de la centrale d'enrobage et comprend notamment :

1. La centrale d'enrobage mobile ;
2. L'aire de stockage temporaire des granulats issus de carrière ainsi que les matériaux issus du rabotage de la chaussée existante (agrégats d'enrobés) ;
3. Une zone dédié au pesage et au bâchage des camions d'enrobés avant départ sur le chantier ;
4. Des vestiaires et sanitaires pour le personnel de la centrale ainsi que pour les intervenants du chantier ;
5. Des voiries internes pour la circulation des PL avec une zone de stationnement pour les VL et une aire d'attente des PL pour le chargement en enrobés ;
6. Une réserve incendie d'un volume minimal de 120 m³ ;
7. Une fossé de récupération des eaux de la plate-forme relié à un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le bassin d'infiltration situé au Nord.

En fin de travaux, la centrale d'enrobage mobile sera démantelée et l'ensemble des installations, matériaux et déchets seront évacués. Le terrain sera alors remis en état avec accord du propriétaire (société APRR, concessionnaire de l'autoroute A77).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation temporaire au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de la plate-forme	69 900 m ²
Surface concernée par la centrale d'enrobage et ses équipements annexes	4 000 m ²
Capacité de la centrale d'enrobage	440 T/h
Puissance électrique installée	1100 kW
Surface nécessaire à la station de transit de produits minéraux et aux voiries internes	30 000 m ²
Capacité du dépôt de matières bitumineuses	220 m ³
Volume de fluides caloriporateurs composés de corps organiques combustibles	2 m ³
Capacité du stockage de produits pétroliers	58 m ³

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Lieu-dit "Chaumont"
45120 CORQUILLEROY

Coordonnées géographiques¹

Long. 48°04'18"40 Lat. 02°67'00"68

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Corquilleroy est concernée par le plan de prévention des risques inondation LOING AVAL approuvé par l'arrêté préfectoral du 20 juin 2007. Néanmoins, ce plan concerne la partie Est de la commune située le long de la rivière le Loing. La partie Ouest de la commune, dans laquelle se place la plate-forme n'est aucunement concernée par le risque d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Corquilleroy est placée dans la zone de répartition "Eaux superficielles et eaux souterraines à partir du sol".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche de la plate-forme est le site NATURA 2000 Directive Habitats n°FR2400525 du Marais de Bordeaux et Mignerette situé à plus de 5,1 km au Nord-Ouest. Voir cartographie en annexe.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau. Mise à disposition d'eau potable pour les sanitaires et le personnel par cuve de stockage et bouteilles d'eau.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur le sol et le sous-sol. Les produits dangereux seront contenus dans des réservoirs aériens et disposés au sein d'une rétention étanche. Les zones de dépotage seront également aménagées pour récupérer l'équivalent d'un porteur en cas d'incident. Les fûts et autres petits conteneurs seront disposés sur une rétention correctement dimensionnée.
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux comprennent une phase de rabotage des couches de roulement existantes qui produira environ 95 000 tonnes de fraisats (=enrobés rabotés). Une partie des fraisats sera recyclée dans les nouvelles formules d'enrobés pour produire des enrobés neufs à un taux pouvant aller jusqu'à 50%. A la fin du chantier, un excédent de matériaux issus du rabotage subsistera temporairement sur la plate-forme avant son transfert vers un autre lieu de valorisation.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste à utiliser des granulats issus d'une carrière massive de la région en mélange avec les matériaux issus du rabotage de la chaussée existante (agrégats d'enrobés) qui seront recyclés partiellement dans le nouvel enrobé produit. Le site est déficitaire en matériaux en ce sens que la production d'enrobés nécessite l'apport de matériaux extérieurs au site. Ils seront entièrement utilisées dans la production.
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plate-forme est déjà fortement anthropisée. Il est donc peu probable de rencontrer une faune et une flore pouvant présenter un intérêt écologique sur le terrain. A noter également qu'aucun défrichage n'est nécessaire et que le site sera exploité de manière temporaire (3 à 4 mois de production). De plus, les produits polluants seront stockés dans des rétentions afin de limiter le risque de pollution accidentelle.
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 5 km au sud-est du site NATURA 2000. A cette distance là, il n'y a pas de risque de perturbation des habitats et des espèces répertoriées dans ce site NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà anthropisé et ne nécessite pas de défrichement. L'usage du sol ne sera pas modifié. Après évacuation de l'installation, la plate-forme sera restituée dans un état qui restera conforme à la volonté du propriétaire (la société APRR), à savoir une plate-forme stabilisée permettant l'accueil d'une nouvelle installation de ce type pour un futur chantier.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis à un risque technologique lié au transport de matières dangereuses en raison sa proximité avec l'autoroute A77. Néanmoins, aucune prescription particulière n'est applicable au site de par la nature temporaire des installations. La plate-forme se place à environ 200 m à l'ouest d'une servitude d'utilité publique associée au passage d'une canalisation souterraine de gaz de GRTgaz. Rappelons ici que l'installation n'est pas susceptible de recevoir du public.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'installation projetée, susceptible d'engendrer des impacts sanitaires sur les populations environnantes notamment liés aux poussières et rejets gazeux de l'installation, a fait l'objet de plusieurs évaluations du risque sanitaire dans le cadre d'autres dossiers de demande. Toutes celles-ci ont à chaque fois conclu en l'absence de risque avec des indices de risques (IR) proches de 0. Une étude des risques sanitaires adaptée au site sera réalisée dans le cadre des études nécessaires à la réalisation du dossier de demande d'autorisation qui suivra le réponse à notre demande d'examen au cas par cas.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic lié à l'exploitation de l'installation (granulats, Fioul lourd, bitume, fillers et enrobés) empruntera dans à grande majorité l'autoroute A77. Sur une base d'une production de 2000 tonnes d'enrobés par jour, leur transport correspondra à un trafic de 67 PL par jour empruntant l'A77 et la plate-forme. Les transports annexes généreront un trafic de l'ordre de 3 à 4 PL par jour durant cette période de production. La livraison des granulats préalablement au début du chantier s'effectuera par trains la plate-forme étant embranchée.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le niveau sonore prévisible de l'installation en champ libre est de l'ordre de 58 dB(A) à 50 m. Le bruit apporté par la circulation permanente sur l'autoroute A77 juste à coté fait que les bruits engendrés par l'activité de la centrale ne seront pas ressentis par les habitations les plus proches situées à plus de 510 m de l'emprise de la plate-forme. Le fond sonore ambiant mesuré au droit du positionnement de la future installation est de 58,4 dB(A). Celui mesuré au droit de l'habitation la plus proche s'élève à 68,6 d(A).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les odeurs émanant de la combustion des divers produits utilisés dans la centrale d'enrobage peuvent être perceptibles au niveau de la centrale et dans l'environnement proche de la plate-forme en fonction des vents. Seul l'enrobé bitumineux chaud, constitué d'un mélange de granulats et de bitume est une source possible d'odeurs lors de son évacuation du site. Les mesures prises pour réduire les odeurs sont développés en annexe 11 de ce dossier.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le roulement des engins et camions ainsi que le fonctionnement de la centrale d'enrobage mobile sur le site n'engendreront pas de vibrations significatives. Elles resteront localisées aux environs immédiats des installations et engins ou camions. Ces vibrations n'auront aucun pas d'impact sur l'environnement extérieur à la plate-forme.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas d'éclairage prévu en période diurne.</p>
<p>Emissions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le combustible nécessaire au fonctionnement du brûleur de l'installation utilisé pour le séchage des matériaux et le chauffage du bitume est le Fioul lourd TBTS, à très basse teneur en soufre (<1%). Il produit lors de sa combustion de la vapeur, des rejets gazeux sous forme de oxyde de carbone, oxyde d'azote, de dioxyde de soufre et de composés organiques volatiles. Ces rejets se doivent d'être conformes aux valeurs imposées par l'arrêté préfectoral et à l'arrêté du 02/02/1998. Les stocks de matériaux ainsi que la circulation des camions peuvent être à l'origine d'envol de poussières.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement de la centrale par le présence de personnel engendre des eaux usées domestiques. Les eaux de ruissellement de la plate-forme seront collectées et canalisées via un fossé de décantation/stockage situé en bordure Est de la plate-forme et relié à un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le bassin d'infiltration situé au Nord de la plate-forme. Ce fossé permet de traiter les eaux de ruissellement potentiellement chargés en matières en suspension avant envoi dans le bassin.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du site engendrera les déchets suivants : - Des blancs de poste (rebus de fabrication) qui seront recyclés (3000 tonnes). - Des déchets non dangereux (environ 1 tonne). - Des déchets dangereux : (environ 500 kg). Les fines de dépoussiérage du filtre sont réincorporées aux enrobés fabriqués. Les déchets dangereux et non dangereux seront traités en tant que tel par un récupérateur agréé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe n°10.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que notre projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact car :

- Ce site est déjà entièrement anthropisé. Il a été créé dans le but d'accueillir ce type d'activité.
- Les mesures prévues pour éviter et réduire les effets négatifs de notre installation garantissent un impact minimal de notre activité sur l'environnement.
- Le fonctionnement du site ne sera pas modifiée pour cette nouvelle phase d'activité. Cette phase de travaux de réfection de l'autoroute A6 n'interviendra que pour une période donnée (de septembre à octobre 2018 pour la première phase de travaux puis deux mois supplémentaires pour la deuxième phase du chantier au printemps 2019), d'où cette demande à titre temporaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°7 : Descriptif technique de l'installation projetée (illustration du point 4.1).

Annexe n°8 : Prise de vue et élévations de l'installation projetée (illustration du point 4.3.2).

Annexe n°9 : Propagation prévisionnelle en champ libre du poste d'enrobage ERMONT TSM 28 (illustration du point 6.1)

Annexe n°10 : Mesures prévues pour supprimer, réduire ou compenser les effets dommageables du projet d'installation sur l'environnement (illustration du point 6.4).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BLOIS

le, 27/02/2018

Signature

EUROVIA GRANDS TRAVAUX
Rue de la Creupille - BP 1321
41013 BLOIS Cedex
Tél. : 02 54 90 91 30 - Fax : 02 54 90 91 49

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus